

2025.032

Objet :

**Règlementation et
circulation Festirues
du 26 et 27 avril 2025**

Morcenx-la-Nouvelle, le 12 avril 2025

Le Maire de MORCENX-LA-NOUVELLE.

- Vu les articles L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et pour le bon déroulement du festival, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,
- Vu l'avis de Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
- Vu l'organisation du Festirues 2025,

A R R E T E

Art. 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la Place A. Briand, Place L. Bouyssou, les Allées d'Hégenheim, parking de l'Eglise du vendredi 25 avril 2025 à 17 h 00 au dimanche 27 avril 2025 à 21 h 00, et pour ce faire les endroits qui suivent seront fermés:

- 1- Place Léo Bouyssou côté nord bvd Galliéni (au niveau bourse du travail/médiathèque), côté sud bvd Galliéni (au niveau de la rue de la Poste)
- 2- Allées d'Hégenheim (fermeture du vendredi 25 avril 2025 à 08h00 au dimanche 27 avril 2025 à 21 h00)
- 3- Place Aristide Briand, côté sud, rue Pascal Duprat (côté Poste) et rue Salengro (au niveau de la boulangerie Le fournil de Morcenx/ Agence Orpi), côté nord, rue Georges Clemenceau (côté mairie), rue Brémontier (au niveau Bar le Bistrot d'Ewen), avenue Foch (Groupama) et avenue Joffre (Banque Populaire).
- 4- Parking de l'Eglise (niveau rue Borda, rue Curie et Rue Victor Duruy)
- 5- Si intervention, l'accès pompiers se fera par l'avenue Foch (Groupama), la rue Clémenceau, le bvd Galliéni, la rue Borda (barrières amovibles)
- 6- Les allées d'Hégenheim étant fermées, la circulation se fera par la rue Voltaire

Art. 2 : Les employés communaux (service voirie) assureront le montage des barrières anti-intrusion le vendredi 25 avril 2025 à partir de 08 h 00 jusqu'à 13h00 et le démontage le lundi 28 avril 2025 à partir de 08h00 jusqu'à 13h00.

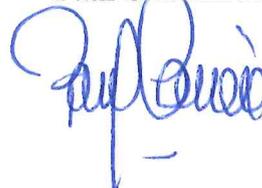
Art. 3 : Les panneaux appropriés à l'article 1 et 2, ainsi que des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune.

Art. 4 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 5 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Messieurs les Policiers Ruraux sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Paul CARRERE



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

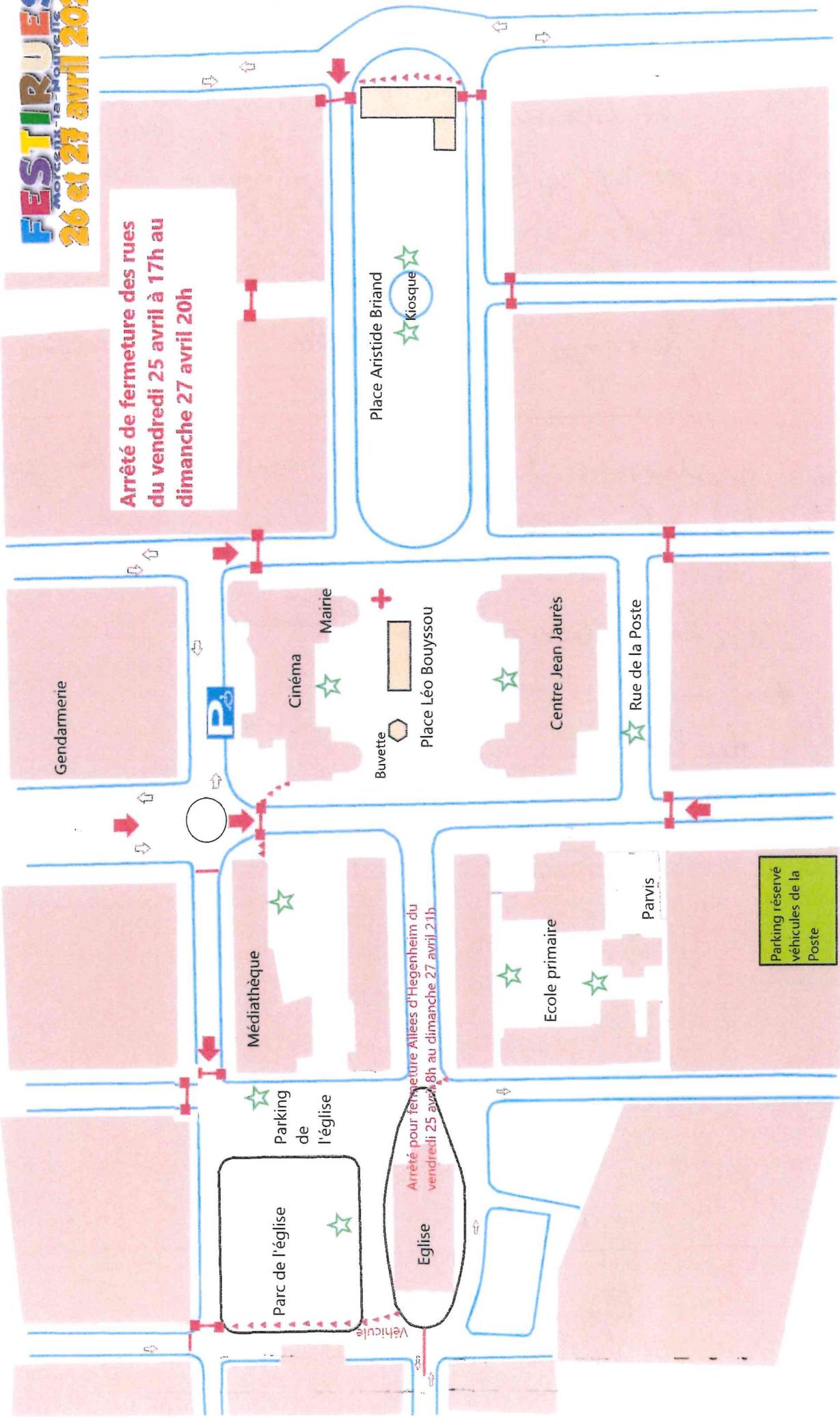
Copie : Gendarmerie, GC
Affichage, Chrono, Services techniques,
Association

FESTIRUES

MORCENX - La Nouvelle

26 et 27 avril 2025

Arrêté de fermeture des rues
du vendredi 25 avril à 17h au
dimanche 27 avril 20h



- Lieux de spectacles
- Parking PMR
- Chapiteaux



- Plots béton
- Barrières anti-intrusion
- Barrières girondines
- Sens de circulation
- Poste de la Protection civile

Parking réserve
véhicules de la
Poste

Arrêté pour fermeture Allées d'Hegenheim du
vendredi 25 avril à 18h au dimanche 27 avril 21h

Voiture